

MD/EA

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	10.07.2024	D1361	7.10	
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT				

D É C I S I O N

par délégation du

Conseil Communautaire

OBJET	FORUM DE FLERS AGGLO CONCERT DE FAVÉ TARIFICATION
--------------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2024-1134 du 11 avril 2024, reçue en sous-préfecture le 17 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 4,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	10 JUILLET 2024
Date de mise en ligne sur le site internet	10 JUILLET 2024

Par délibération n° 2020-7 du 11 juillet 2020, modifiée par délibération n° 2020-169 du 15 décembre 2020, puis par délibération n° 2021-386 du 7 octobre 2021, puis par délibération n° 2022-555 du 7 avril 2022, puis par délibération n° 2023-930 du 28 juin 2023, puis par délibération n° 2023-994 du 12 octobre 2023 et enfin par délibération n° 2024-1134 du 11 avril 2024, une grille tarifaire a été approuvée pour la billetterie des grands concerts organisés par Flers Agglo au Forum.

Dans le cadre de sa programmation de concerts de musiques actuelles, Flers Agglo prévoit de recevoir Favé au Forum de Flers le **vendredi 4 octobre 2024** à partir de 21 heures. Ce concert entrerait dans la catégorie « Spectacles et concerts grand public » citée dans la délégation n° 2 de l'annexe de la délibération du 11 avril 2024 précitée.

Les tarifs ainsi proposés pour le concert de Favé sont les suivants :

- 25 € par personne en « tarif normal » ;
- 18 € par personne en « tarif réduit » (conditions : enfants jusqu'à 18 ans / étudiants jusqu'à 28 ans / demandeurs d'emploi / bénéficiaires des minima sociaux / personnes en situation de handicap) ;
- - 80 % du tarif plein pour des personnes bénéficiant de l'opération de médiation culturelle « Culture et lien social » soit 5 € par personne (en lien avec les associations Solidarité bocage, Restos du cœur, Secours populaire, Secours catholique) ;
- - 80 % du tarif plein pour les personnes appartenant aux foyers présents dans les actions d'insertion sociale collective du CCAS de Flers, soit 5 € par personne ;
- Les bénéficiaires du Pass+ pourront utiliser à leur guise les coupons d'un montant unitaire de 7 € pour l'achat de leurs billets.

La jauge est fixée à 1 080 places (debout) maximum en placement libre.

La billetterie est ouverte à l'Office de tourisme de Flers et dans les médiathèques de Flers Agglo jusqu'au jour du concert. La vente sera aussi proposée en début de soirée au Forum le jour du concert si la jauge n'est pas complète.

Les Atouts Normandie et les Pass culture seront acceptés comme moyens de paiement total ou partiel, de même que le dispositif Pass+ (coupons de 7 € utilisables sur présentation du justificatif).

Les plateformes de billetterie en ligne Weezevent et Ticketnet seront également utilisées pour la vente dématérialisée, dans le cadre des conventions signées ou à signer avec chacune. La jauge sera, le cas échéant, partagée entre les différents canaux de vente.

Il est également proposé de réserver 50 billets exonérés sur la billetterie, à affecter sous forme d'invitations réparties comme suit dans un but de promotion/communication. Ces billets pourront être remis à la vente une fois les réservations faites pour les différents bénéficiaires ou d'office si elles ne sont pas réservées 48 heures avant le concert :

- 20 invitations pour le producteur ;
- 15 invitations pour les partenaires (presse, sponsors et autres) ;
- 15 invitations pour l'organisateur.

Le Président :

DÉCIDE d'adopter ces tarifs pour le concert de Favé à Flers, le vendredi 4 octobre 2024, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20240710-D1361-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2024
Publication : 10/07/2024

Yves GOASDOUÉ